

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2006 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca. Effectif du conseil : 58 conseillers. Excusés : 9. Démissionnaire : 1.
Présents : 45.
Absents non excusés: 3.

Le Président ouvre la séance et annonce la démission pour cause de déménagement de M. Yannick Marendaz. Il annonce que de ce fait l'ordre du jour doit être modifié car M. Marendaz était scrutateur et doit être remplacé. En outre le point concernant la fixation des plafonds d'emprunts et de risques n'apparaît pas formellement à l'ordre du jour alors qu'il doit être traité et que les documents y relatifs ont été transmis aux conseillers. L'ordre du jour modifié et adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2006.**
- 2. Assermentation des nouveaux membres.**
- 3. Nomination statutaire : élection d'un scrutateur.**
- 4. Communications de la Municipalité.**
- 5. Modification des statuts de l'ARASPE.**
- 6. Aménagement routier et sécurité au quartier de La Croix.**
- 7. Budget communal 2007.**
- 8. Fixation du plafond d'emprunts et du plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties.**
- 9. Rapport du délégué à la commission scolaire.**
- 10. Rapport annuel des dicastères par la Municipalité.**
- 11. Divers et propositions individuelles.**

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2006.

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 4 septembre 2006 est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de nouveaux membres :

Mesdames et Messieurs Meylan Danielle et Jean-Marc, Freymond Serge, Muller Claude et Jaquier André demandent à faire partie du Conseil général de Vuarrens. Ils sont assermentés.

Le Conseil général passe dès lors à 62 membres assermentés.

Présents au conseil à l'issue des assermentations : 50. Majorité 26.

3. Nomination statutaire : élection d'un scrutateur.

En préambule, il est rappelé que les scrutateurs font partie du bureau du Conseil. A ce titre, ils sont consultés lorsqu'une commission est nommée. Leur tâche consiste à décompter les voix lors des diverses votations ou élections ainsi que lors des Conseils généraux.

Madame Patricia Desmeules se propose comme scrutatrice et elle est élue par acclamation.

Les scrutateurs sont Monsieur Cyril Chevalley et Madame Patricia Desmeules, les suppléants sont Monsieur Thomas Gerber et Madame Séverine Maire.

4. Communications de la Municipalité.

Mme Fabienne Pichonnat remercie tous ceux qui ont participé à l'enquête sur la sécurité et la circulation dans le village et invite tous ceux qui ne l'ont pas fait à répondre prochainement au questionnaire. Des informations complémentaires seront données lors du prochain Conseil général de mars 2007.

Le syndic, Monsieur Bernard Miedinger, donne des indications sur les dernières nouvelles et sur des points en suspens :

- La « Maison bernoise » a été vendue et elle est désormais habitée.

- Le calendrier des fenêtres de l'Avent a été fixé, M. Miedinger invite les habitants du village à se déplacer.
- Concernant les prochaines élections cantonales, la refonte des districts a des conséquences sur le nombre de personnes à élire, les détails seront donnés pour les prochaines votations.
- Rapports des délibérations du Conseil et de la vie de la commune dans les journaux : Madame Patricia Desmeules et Monsieur Patrick Vallotton se sont déclarés prêts à reprendre cette tâche, assumée jusqu'alors par Monsieur Jean-Robert Cossy.
- Mégots et bouteilles à la place de jeux : M. Ferrari nettoiera de temps en temps. Le syndic rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun d'intervenir.
- Evasion fiscale : le service des automobiles demande que soient annoncées les voitures stationnant à long terme sur le territoire de la commune sans plaques vaudoises.
- Registre des entreprises : il sera maintenu à jour sur le site internet de la commune.
- Publicités et panneaux pour commerces : les demandes doivent être adressées à la Municipalité.

5. Modification des statuts de l'ARASPE.

Avant la présente séance du Conseil, outre les nouveaux statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de Prilly – Echallens (ARASPE), les conseillers ont reçu le préavis municipal relatif à l'adoption de ces nouveaux statuts.

Il y est précisé en substance que :

- Conformément à ce que prévoit l'article 36 du règlement en vigueur, le Conseil intercommunal peut modifier les statuts sauf en ce qui concerne les buts de l'association ou la répartition des charges.
- L'approbation du Conseil communal ou du Conseil général de chacune des communes associées est alors requise.
- Ces nouveaux statuts, qui relèvent exclusivement de la Loi sur les communes, ont été adoptés par le Conseil intercommunal le 22 juin 2006.
- La Loi sur l'action sociale vaudoise autorise les communes à se regrouper en association de communes, et cela implique que toutes les régions RAS adoptent les nouveaux statuts.
- Avec ces nouveaux statuts, ce sont de nouvelles associations qui sont constituées selon la Loi sur les communes.
- Afin d'assurer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au 1er janvier 2007, il est essentiel que les législatifs communaux se prononcent avant la fin de l'année 2006.
- Seuls l'acceptation ou le refus sont possibles.
- Si un Conseil souhaite modifier l'un ou l'autre des articles, il serait préférable qu'il le fasse par la suite selon l'article 37 des nouveaux statuts.

La commission ad hoc recommande l'acceptation de la modification des statuts. Madame Fabienne Pichonnat, municipale en charge du dossier, commente le préavis municipal en apportant les précisions complémentaires suivantes, outre les éléments susmentionnés :

- Les montants dus étaient pour 50 % à charge des communes et pour 50 % à charge du canton. Désormais le 100 % est géré par le canton, qui répartit les charges en fonction de la péréquation.
- La modification doit être intégralement acceptée ou refusée ce soir, un amendement pourra être soumis ultérieurement si souhaité.

Le Président ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il est procédé au vote. La question soumise à votation est : Approuvez-vous les nouveaux statuts de l'ARASPE tels que favorablement préavisés par l'Assemblée générale du 22 juin 2006 ?

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité.

6. Aménagement routier et sécurité au quartier de La Croix.

Le préavis municipal concernant ce sujet, présentant un projet réalisé par le Bureau d'ingénieurs Sabert de Lausanne, développait les points suivants :

- La démarche est motivée par l'évolution du trafic routier au sein du village et par le développement des quartiers de La Croix et de La Crosette.
- Les travaux d'épuration du Chemin de La Croix offrent l'occasion d'améliorer l'aménagement piétonnier et la sécurité pour les personnes et enfants du quartier se rendant sur la place du village ou au collège.
- Une demande de la Commission des Finances quant au choix des candélabres a été intégrée au présent projet.
- Il est proposé de créer :
 - Une zone 30 km/h aux ch. de La Crosette et ch. de La Croix.
 - Le traçage de la priorité de droite en bas des ch. de la Croix et de La Crosette.
 - Un aménagement piétonnier au carrefour ch. de La Croix – rte de Fey, avec passage-piétons sécurisé et trottoir accessible aux handicapés et poussettes avec une barrière afin de canaliser les usagers.
 - Le traçage des priorités de droite à ce carrefour.
 - Un choix de candélabres qui s'adaptent à la nouvelle configuration du ch. de La Croix.
- La Municipalité demande un crédit supplémentaire approximatif réparti en deux points :
 - A. Complément éclairage public – ch. de La Croix pour un montant de Fr. 24'650.-.
 - B. Aménagements routiers et de sécurité – ch. de La Croix pour un montant de Fr. 47'700.-.
- Les financements du projet, s'il est accepté, seront pris en charge sur les liquidités communales.

Par l'entremise de son rapporteur, Monsieur Claude Besson, la Commission ad hoc propose d'accepter les points du préavis municipal et d'accorder les crédits demandés.

Monsieur Pierre Favez rapporte que la Commission des Finances propose également d'accepter le préavis municipal.

Le Président passe à la parole à Madame Pichonnat pour qu'elle présente le préavis municipal, ce qu'elle fait en apportant les précisions complémentaires suivantes, outre les éléments précédemment mentionnés :

- Les travaux et l'épuration au ch. de La Croix progressent.
- L'accès à l'école va être sécurisé par l'aménagement d'un passage-piétons.
- Elle précise, après l'avoir présenté, que le plan d'aménagement a été accepté par le voyer.
- L'emplacement prévu pour le passage-piétons offre une bonne visibilité sur les 2 côtés de la route et répond aux normes en la matière.
- 3 candélabres supplémentaires doivent être ajoutés pour respecter ces normes en matière d'éclairage.
- Des barrières seront placées pour contraindre l'usage du passage-piétons.
- La signalisation sera adaptée, y compris le marquage de la priorité de droite.
- Le ch. de La Croix sera une zone à 30 km/h ainsi que la descente de La Crosette vers la maison de la famille Afrim.
- Le comptage du trafic a été effectué pour se rendre compte de la réalité de la circulation automobile au sein du village.
- Ce comptage a en outre démontré que de nombreux automobilistes ne respectent pas les limitations de vitesse dans le village.
- Le préavis est divisé en deux parties dans l'espoir de réaliser au moins une partie du projet.
- L'avis de la Commission des Finances a été pris en compte dans le choix des candélabres.

Le Président ouvre la discussion.

Aux différentes questions posées par Mmes et MM Marie-José Cossy, Gérald Magnenat, Marlène Prélaz, Jean-Paul Verly, Patrick Vallotton, Kiyoshi Mikami, Patrick Bouvier, Jean-Paul Ducret, Yves Bornick, François Verly, Claude-Alain Marendaz, Dorothée Bornick, Martial Buffat et Séverine Maire, les points ci-après sont développés par Mme Pichonnat, M. Miedinger et M. Marc-Etienne Blanc :

- L'emplacement exact du futur passage-piétons est précisé, il est spécifié que le passage n'aboutit pas devant l'entrée de Mme Narbel, que cette dernière a été avisée mais non consultée, car elle ne sera nullement gênée par ces aménagements.
- L'installation d'une barrière en bordure de l'accès au passage-piétons, en plus des trottoirs, devrait renforcer également la sécurité.
- Les normes pour la création d'un passage-piétons imposent une visibilité d'au moins 50 mètres, de chaque côté. L'emplacement prévu est le seul qui réponde à ce critère dans cette zone.
- Le but de la mise en place d'un cédez le passage en plus d'un passage-piétons et d'une limitation à 30 km/h n'est pas tant de permettre l'accès depuis La Croix que de ralentir le trafic. La signalisation au sol sera faite à La Croix et à La Crosette, mais quand bien même la signalisation au sol fait défaut la priorité de droite est déjà légalement en vigueur partout dans le village.
- Il n'est pas possible de limiter la circulation à 30 km/h dans l'ensemble du village même si d'aucuns pensent qu'il y aurait également lieu de limiter la vitesse dans la descente depuis la cure à moins de 50 km/h. Toutefois une réflexion globale sur la sécurité a été lancée.
- La création de passages-piétons n'est à envisager que conformément aux études en cours et aux normes cantonales. La zone à 30 km/h a également été étudiée par le canton.
- Une Commission pour l'aménagement étudiera ce concept dans son ensemble.
- Concernant la signalisation du passage-piétons, un nouveau candélabre sera érigé vers le restaurant et des panneaux bleus éclairés par les candélabres installés pour indiquer la présence du passage-piétons. Les panneaux avec des lampes clignotantes sont très onéreux. Le canton promet d'autres moyens plus efficaces. En outre des tubes ont été posés en attente, profitant des travaux en cours, donc on pourrait imaginer l'installation d'un système électrique ultérieurement, sans surcoût important.
- Les personnes réfléchissant au problème de sécurité sont Mme et MM Michel Gillard, Bernard Miedinger, Claude Muller, Fabienne Pichonnat et Pascal Roulin.
- La Municipalité est consciente des différents problèmes, dès janvier une étude sera lancée pour un projet global. Toutefois un besoin urgent a été identifié dans la zone du ch. de La Croix en raison du nombre important d'enfants qui y résident et des travaux d'épuration en cours.
- Les autres points, comme ceux relevés ce soir, à savoir l'impossibilité de traverser en sécurité du nord au sud, la possibilité de développer la zone à 30 km/h également devant l'école, la sécurité sur la route reliant Fey à Chavornay, etc., seront étudiés et traités dans le cadre du projet global.
- Si on veut plus de sécurité, il faut prendre des mesures, les éventuelles difficultés de circulation ou de démarrage en côte des poids lourds sont le problème des seuls chauffeurs.
- Le montant de Fr. 24'650.- pour les candélabres répond notamment à un souci d'esthétisme encouragé par la Commission des Finances.
- La pose de pavés en plus de la mise en place d'une zone à 30 km/h a été demandée, raison pour laquelle ces deux mesures complémentaires seront appliquées. Certes la configuration du lieu limite naturellement la vitesse des usagers, néanmoins celui qui veut rouler vite roulera toujours vite.

Le vote a lieu en deux temps.

La première question soumise à votation est : Autorisez-vous la Municipalité à effectuer les travaux supplémentaires pour l'éclairage public et à choisir des candélabres s'adaptant à la

nouvelle configuration de La Croix et acceptez-vous d'octroyer à la Municipalité le crédit supplémentaire de Fr. 24'650.- pour le complément d'éclairage public, dont le financement sera pris sur les liquidités communales ?

Oui : 40. Non : 2. L'objet est accepté.

La seconde question soumise à votation est : Autorisez-vous la Municipalité à procéder aux travaux d'aménagements routiers et de sécurité de La Croix et acceptez-vous d'octroyer à la Municipalité le crédit supplémentaire de Fr. 47'700.- pour les aménagements routiers et de sécurité de La Croix, dont le financement sera pris sur les liquidités communales ?

Oui : 46. Non : 0. L'objet est accepté. Mme Pichonnat remercie le Conseil d'avoir accepté le projet.

7. Budget communal 2007.

Monsieur Pascal Pichonnat présente le rapport de la Commission des Finances. Il relève en particulier l'envolée du coût social ainsi que l'augmentation du budget scolaire résultant de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Bercher. La Commission recommande l'acceptation du budget tel que présenté.

M. Bernard Miedinger apporte les commentaires de la Municipalité :

- Compte 10 « Autorités » : l'augmentation de Fr 14'500 résulte de l'augmentation des salaires des municipaux et du syndic, acceptée en fin d'exercice précédent.
- Compte 11 « Administration », l'augmentation de 0,25 % du traitement des employés communaux est conforme à la pratique de l'Etat de Vaud.
- Compte 311 « Achat mobilier & matériel » : un nouveau logiciel informatique va être acquis pour le bureau communal, notre commune est la seule à utiliser celui actuellement en sa possession. La perspective du recensement de 2010 nous pousse à acquérir rapidement un logiciel compatible avec ceux des autres communes et de l'Etat.
- Le syndic présente la répartition des salaires des employés communaux en fonction des dicastères pour lesquels ils fournissent des prestations.
- Compte 17 « Sports » : une augmentation est budgétée en vue du drainage du terrain de foot du côté de Vuarrengele.
- Compte 400.1 « Impôt sur le revenu des personnes morales » : La fermeture de l'agence de la Raiffeisen a eu pour conséquence une diminution de ce poste.
- Comptes 452.xx : M. Miedinger rappelle le fonctionnement de la péréquation et précise que notre commune est bénéficiaire dans ce système.
- Comptes 31 « Terrains » et 32 « Forêt » : sans changement.
- Compte 35 « Bâtiments » : Fr. 75'000.- sont prévus pour refaire l'enveloppe extérieure de la grande salle.
- Compte 43 « Routes » : Au ch. de La Riaz, la rénovation de la maison est terminée, le chemin communal réaménagé, on peut donc goudronner. La réfection des regards de la rte de Fey est également prévue.
- Compte 46 « Réseaux d'égouts et d'épuration » : STEP : le compacteur sera révisé, le programmeur changé.
- Compte 5 « Instruction publique et cultes » : augmentation pour payer l'équipement du nouveau collègue.
- Compte 7 « Sécurité sociale » : c'est l'explosion. Motifs : beaucoup de communes riches ont augmenté les impôts, modifiant de ce fait leur coefficient lié à la péréquation financière cantonale, donc leur facture sociale a baissé. Nous sommes pénalisés par nos finances communales. La facture sociale dépend pour 50 % des communes et pour 50 % du Canton. L'augmentation de la facture sociale cantonale totale s'élève à 8 %, mais représente pour Vuarrens une augmentation de l'ordre de 50%.

La parole n'est pas demandée.

A la question : Acceptez-vous le budget communal 2007 tel que présenté, tous les conseillers répondent par l'affirmative. Le budget 2007 est accepté à l'unanimité.

8. Fixation du plafond d'emprunts et du plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties.

Le préavis municipal précise notamment les points suivants :

- L'article 143 de la Loi sur les communes définit la nouvelle pratique en matière d'emprunts.
- L'article 22.a de la Loi sur les communes traite de la réactualisation du plafond d'endettement.
- La limite d'endettement maximum à ne pas franchir pour notre commune s'élève à Fr. 5'600'000.-.
- La Municipalité a revu à la baisse le plan d'investissements, aboutissant à un plafond d'emprunts à Fr. 5'200'000.-, de manière à atteindre un ratio d'endettement de la commune de 240 %. Ce ratio est certes « critique », mais en dessous du seuil de 250 % à partir duquel l'Autorité de surveillance intervient auprès des communes.
- La réalisation de nouveaux investissements à partir de 2009 impliquerait une augmentation du taux d'impôt communal de 5 points au minimum dès 2008.
- La limite recommandée par l'Autorité cantonale de surveillance pour le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties ne doit en principe pas dépasser le 40 % du montant du capital et des réserves. En se basant sur les comptes 2005, cette limite s'élève à Fr. 400'000.- pour notre commune.
- Afin d'anticiper une possible sollicitation des communes, notamment dans le cadre d'emprunts à cautionner pour des associations intercommunales, la Municipalité souhaite établir le plafond de risques pour cautionnements à Fr. 600'000.-.

Monsieur Jean-Philippe Buffat se fait le rapporteur de la Commission des Finances. Il relève les points ci-après :

- Si le ratio d'endettement de 240 % est critique, il est tout à fait acceptable.
- Une augmentation du taux d'impôt communal sera très utile et quasi inéluctable en raison des investissements à réaliser dans un avenir proche, notamment concernant nos bâtiments et nos routes.
- Le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de Fr. 600'000.- semble acceptable, sachant que toute augmentation du montant actuel est soumise à un préavis municipal.
- La Commission des Finances recommande au Conseil général d'accepter le plafond d'emprunts de Fr. 5'200'000.- et le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 600'000.-.

Le syndic, apporte les précisions suivantes :

- Le plafond d'endettement est obligatoire avec la nouvelle Loi sur les communes.
- Si le plafond devait être dépassé, il faudrait faire une nouvelle demande.
- Tous les projets possibles envisagés par les Municipaux ont été listés jusqu'en 2011, puis confrontés à ces plafonds grâce aux services d'une fiduciaire. Il a donc fallu revoir les ambitions à la baisse.
- L'engagement de la commune concernant Cosvegas consiste en une caution solidaire de Fr. 402'736.-.
- En 2000, le taux d'impôt communal et cantonal confondu était de 239 points. De 2000 à 2003 de 224 points. Depuis 2004, il est de 218,5 points.
- Un gros effort fiscal a été consenti dans la commune, néanmoins on sera amenés à augmenter les impôts, comme dans les autres communes.

Monsieur Jean-Pierre Mitard, constatant que la situation actuelle est critique, se demande pourquoi ne pas devenir carrément « mauvais » et s'il ne faudrait pas plus amortir.

M. Miedinger répond que l'on va amortir et diminuer le taux d'emprunts, mais que toutefois le plafond de sera pas modifié. La situation de la Commune, grâce aux amortissements, devrait s'améliorer.

Le Président procède au vote. La question soumise à votation est : Acceptez-vous, pour la législature 2006-2011, un plafond d'emprunts à Fr. 5'200'000.- et un plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à Fr. 600'000.-.

Le Conseil Général accepte ces deux plafonds à l'unanimité.

9. Rapport du délégué à la commission scolaire.

Monsieur Kiyoshi Mikami lit son rapport. Il y mentionne en particulier que, sur décision du Grand Conseil, les Commissions scolaires disparaîtront au profit de futurs Conseils d'établissement. Une telle création n'est pas possible pour l'instant pour Bercher/Pailly, faute d'une association de communes, condition nécessaire à la création d'un tel Conseil. Dans l'intervalle, il n'y aura pas de structure adéquate et le rôle du délégué à la commission scolaire se résumera pour l'année prochaine à participer à deux séances du Conseil intercommunal à Echallens.

Le rapport de M. Mikami ne soulève aucune question.

10. Rapport annuel des dicastères par la Municipalité.

Madame Danielle Monod :

- L'effectif du corps des pompiers a accusé une baisse, de nouveaux sapeurs sont recherchés. Les gens sont motivés, les exercices se sont bien déroulés.
- PC : tout est OK.
- Police des constructions : la conjoncture est favorable. Le PGA ayant été accepté, il y a donc de nouvelles zones constructibles.
- Elle salue l'excellent travail des employés communaux.

Madame Fabienne Pichonnet :

- Remercie son prédécesseur, M. Jean-Michel Buffat, pour la qualité des dossiers transmis et qui lui ont permis d'entrer rapidement dans le chantier du ch. de La Croix.
- Elle est très contente d'avoir pu proposer un projet d'aménagement routier et sécurité de La Croix ainsi qu'une enquête en cours au sujet de la circulation et de la sécurité au sein de notre village.
- Elle est enrichie par l'expérience consistant à s'occuper du domaine très complexe du social.
- Elle relève les relations très fructueuses et dynamiques avec les paroisses de Villars-le-Terroir et du Sauteruz.
- Sa fonction de municipale lui donne pleine satisfaction et elle se réjouit de concrétiser au mieux les besoins de notre commune où il fait bon vivre.
- Elle remercie les employées du bureau communal et les employés communaux pour le formidable travail qu'ils fournissent tout au long de l'année.

Monsieur Hermann Gerber :

- Pour les domaines, tout va bien.
- Il y a eu un changement pour la parcelle de M. Gilbert Flaction pour cause de cessation d'activité. M. Marendaz est locataire.
- La mise de feuillus a porté sur un volume de quelque 1'500 m³.
- Un gros volume a été vendu, en particulier à des personnes d'origine étrangère qui se sont porté acquéreur.
- M. Gerber remercie les employés communaux pour leur disponibilité.

Monsieur Marc-Etienne Blanc :

- Concernant l'épuration : le chantier de Vuarrengel avec la mise en séparatif est terminé, le chantier de la Croix a débuté.
- Eaux : une grosse fuite a été constatée dans la conduite centenaire de Villars-Mendraz, à Fey.
- Une coupure d'eau annoncée a eu lieu à La Croix, M. Blanc s'excuse auprès des personnes oubliées lors de la remise en pression.
- La mise en pression sera terminée à fin janvier 2007. La pression au robinet sera de 4 à 4,5 bars.
- Un bilan de la situation de l'approvisionnement en eau dans la région est réalisé. Une étude est en cours dont les résultats seront communiqués ultérieurement.

Monsieur Fabrice Prélaz :

- La Commission Scolaire n'existe plus. Il reste quelques années pour la mise en place du futur Conseil d'établissement.
- Projet de nouveau collègue à Bercher : c'est parti.
- Monsieur Charly Brot a fêté 90 ans, du vin rouge lui a été offert.
- Grande salle : la réfection de la cuisine et des fenêtres est terminée. La suite : la réfection de l'extérieur. Grâce à tous ces travaux, les frais d'entretien diminueront.

Monsieur Pascal Roulin :

- Il rappelle les prix pour l'élimination des différents déchets.
- Le but que l'on doit se fixer : mieux trier afin de faire baisser les coûts. Pour faciliter la tâche de chacun, des panneaux ont été apposés aux différents conteneurs à la déchèterie afin de clarifier ce qui doit être mis où.
- Sondage sur les heures d'ouverture de la déchèterie : Le nombre d'heures durant lesquelles la déchèterie sera ouverte va être augmenté. Ainsi, la déchèterie sera ouverte le mercredi soir de 18 h à 19 h 45.
- Globalement, la population trie bien ses déchets et joue bien le jeu.
- M. Roulin annonce la création d'un poste à la déchèterie. La personne engagée serait notamment chargée d'aider les utilisateurs dans leur tâche de tri.
- Place de jeu : rien à signaler.
- Cimetière : un projet de « jardin du souvenir » est à l'étude, le portail va être rénové.
- Site internet : M. Roulin donne une foule d'indications à ce sujet et invite chacun à visiter le site et incite les membres des sociétés locales à l'agrémenter.

Monsieur Bernard Miedinger commente son rapport, préalablement remis aux Conseillers :

- La commune compte 654 habitants.
- Nous avons été déboutés par le tribunal administratif concernant le passage des 2 garages en zone artisanale.
- PGA : le syndic a appris par la FAO que ce plan était mis en application. Ce plan sera à revoir environ tous les 10 ans.
- Police 2000. Le projet a été abandonné, tant pour notre commune qu'à Echallens. Un projet à « géométrie variable » est à l'étude.
- Naturalisation de la famille Marina – Morina : la prestation de serment aura lieu le 14 février 2007 devant le Conseil d'Etat.
- Le syndic remercie tous ceux qui ont apporté leur aide à l'occasion du déménagement du bureau communal.
- Les nouveaux municipaux se sont bien intégrés, tout va bien.
- Nouveau collègue : il devra être prêt à la rentrée d'août.
- Grande salle : depuis sa rénovation intérieure partielle, elle est régulièrement utilisée et, jusqu'ici, toujours rendue en bon état.

- Equipe de foot de Vuarrens : en tête du classement, mais également en tête du classement « fair-play ».
- Le syndic présente ses vœux pour les fêtes de fin d'année et remercie chacun pour sa contribution.

M. Luc Ciocca, Président, remercie les municipaux pour leur engagement pour la Commune.

11. Divers et propositions individuelles.

Monsieur Claude Besson informe qu'une inondation s'est produite à l'ancienne laiterie de Vuarrengel. Il demande à la Municipalité d'étudier l'épuration des deux derniers bâtiments.

A la demande de Monsieur Patrick Vallotton, M. Miedinger précise que les petites affiches publicitaires pour une manifestation ponctuelle doivent faire l'objet d'une demande adressée à la Municipalité.

Monsieur Michel Buffat demande que soit étudiée la possibilité de modifier la signalisation routière à la croisée au-dessus de la grande salle. Il souhaite que la direction de Moudon soit indiquée de manière à aider les chauffeurs qui se rendent par exemple à la scierie Zahnd de Rueyres.

A Monsieur Jean-Pierre Mitard qui demande si, pour 2007 – 2011, il existe un plan directeur des investissements prévus par la Municipalité, M. Miedinger répond que, si on augmente les impôts, il faudra justifier cette demande. Donc, de facto, un tel plan devra être établi.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil général à 22 h 35 en remerciant chacun et chacune pour son engagement et en rappelant les dates des prochains Conseils généraux.

Le Président :

Le Secrétaire :